

Les personnes âgées au Sénégal

Accueillants ou accueillis ?

Philippe Antoine et Sadio Ba Gning

Le Sénégal compte environ 10 millions d'habitants dont 45 % ont moins de 15 ans et alors qu'un peu plus de 5 % seulement atteint ou dépasse les 60 ans. Même si les personnes âgées sont encore peu nombreuses, leur situation mérite une attention particulière, d'une part parce que leur proportion dans la population totale est vouée à croître de manière rapide dans les prochaines décennies (Pison, 2009) et d'autre part parce que les politiques publiques les délaissent bien qu'elles jouent un rôle fondamental (Antoine et Golaz 2010). L'organisation des ménages sénégalais, tant du point de vue de la taille que de la composition a tendance à favoriser la prise en charge des personnes âgées par l'entourage familial. La cohabitation intergénérationnelle reste le cadre privilégié qui structure les solidarités familiales, avec le rôle important joué par la polygamie et les enfants dans les stratégies de lutte contre leur isolement social et sanitaire (Antoine, 2007). Souvent présentées à la tête de ménages de trois à quatre générations, les personnes âgées vivent rarement seules. Elles bénéficient de l'assistance quotidienne des aidants de proximité et des aidants à distance qui assurent leur soutien financier. Épouses, belles-filles, enfants et collatéraux constituent ainsi les premiers filets de sécurité de la personne âgée. Par contraste, le phénomène de la cohabitation des coépouses et des générations occulte certaines formes d'inégalités entre personnes âgées.

Ce texte examine les conditions de vie des personnes vieillissantes, en relation avec leur position dans le ménage. Dans la plupart des cas, des hommes âgés sont déclarés comme les chefs de ménage, du fait de leur âge et du respect qui leur est dû, sans tenir compte de leur statut économique.

Les personnes âgées connaissent une baisse de leurs revenus en vieillissant. Ils sont cependant remplacés tardivement par leurs descendants qui décident désormais pour eux, en tant que contributeurs principaux du ménage.

Notre étude s'appuie sur une double démarche méthodologique : d'une part une analyse démographique de la situation des personnes âgées à partir des données du recensement de 2002 et d'autre part sur l'analyse des entretiens qualitatifs réalisés avec des personnes âgées vivant en milieu rural et urbain et avec leurs aidants, cohabitant ou en migration. Ces entretiens ont porté sur leur perception et leur vécu de la vieillesse. Nous avons mobilisé quatre indicateurs pour démontrer les inégalités qui naissent de la cohabitation intergénérationnelle : la position des personnes âgées dans le ménage, leur situation de résidence, le nombre et le sexe des enfants du parent âgé, le statut matrimonial et l'âge de la personne âgée.

I. Structure des ménages et cohabitation intergénérationnelle

Les personnes âgées sont parties prenantes d'un système social dans lequel elles reçoivent, mais elles donnent aussi (Attias-Donfut, 2000). En Afrique, au cours des dernières décennies, l'évolution du niveau scolaire, l'urbanisation, la croissance démographique rapide et les changements économiques majeurs ont contribué à influencer sur les modes de vie ; dans ce contexte en mutation, le rôle social des personnes âgées a connu lui aussi des mutations importantes (Pilon et Vignikin, 2006 ; Golaz, 2007).

Dans la plupart des enquêtes par sondage, le nombre de personnes de plus de 60 ans interrogé est infime, les recensements sont par contre les seules opérations statistiques, par leur exhaustivité, qui permettent de conduire des analyses sur un nombre conséquent d'individus. Ainsi, le recensement de la population du Sénégal de 2002 apporte des informations sur les individus composant la population du pays et les caractéristiques des ménages dans lesquels ils vivent. Il n'est évidemment pas question d'analyser à partir de cette source la situation des personnes âgées en détail, mais d'obtenir quelques indicateurs sur la place des personnes âgées dans le ménage. Il convient toutefois de relever que le concept de ménage semble inégalement adapté aux configurations domestiques relatives à différentes cultures (Van de Walle, 2006 ; Randall et *al.*, 2008). Ainsi, les structures domestiques et économiques utilisées ne constituent qu'une partie du quotidien des personnes âgées, souvent liées affectivement et économiquement à d'autres ménages physiquement proches. Au Sénégal, un ménage est défini comme étant un groupe de personnes apparentées ou non, qui vivent ensemble sous le même toit et mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources pour subvenir à leurs besoins essentiels,

notamment le logement et la nourriture. Ces personnes appelées membres du ménage prennent généralement leurs repas en commun et surtout reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne dénommée le chef de ménage (CM) (MEF, 2002). Le manuel d'instruction propose les termes suivants en langue nationale : *njël* en wolof; *ngank* en serer; *hirande* en pulaar, *siitik* en diola (DPS, 2002). Cette définition apparemment simple s'avère parfois difficile à appliquer quand l'enquêteur est confronté à des configurations familiales complexes. Les analyses ci-dessous partent donc de l'hypothèse mini-male que la structure du ménage a un sens pour l'étude des conditions de vie des personnes âgées. Ces informations sont disponibles au niveau national, et permettent de donner un aperçu des configurations domestiques dans lesquelles vivent les personnes âgées.

Tableau 1 : Situation familiale des personnes âgées (60 ans et plus) (en %)

	Dakar	Autres villes	Milieu rural	Total
Proportion de personnes âgées 60 ans et +	4,3	5,4	5,8	5,4
Proportion de ménages comportant au moins une personne âgée	25,6	37,5	46,4	39,1
Proportion d'hommes âgés vivant seul	2,9	2	0,9	1,4
Proportion de femmes âgées vivant seule	1,5	1,5	0,9	1,1
Proportion d'hommes âgés vivant chez leurs enfants	2,4	4,3	8,4	6,6
Proportion de femmes âgées vivant chez leurs enfants	21,4	28,6	45,6	38,1
Proportions d'hommes chef de ménage (CM) parmi les hommes âgés	87,3	84,1	82,9	83,9
Proportions de femmes chef de ménage parmi les femmes âgées	21,4	28,6	9,8	15,6
Proportion d'hommes âgés parmi les CM hommes	18	24,5	27,4	24,6
Proportion de femmes âgées parmi les CM femmes	24,1	29,7	24,3	25,9
Proportion de veuves parmi les femmes de 60 ans et plus	22,6	30,9	39,8	35,1

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

La proportion de personnes âgées, c'est-à-dire celles âgées de 60 ans et plus dans l'ensemble de la population est peu importante, 5,4 %. (Tableau 1) ; cette proportion est plus élevée en milieu rural (5,8 %) qu'en ville (5,4 %) ou qu'à Dakar (4,3 %). Comme dans beaucoup de pays en développement, de forts contrastes existent entre les campagnes et les villes. Les hommes âgés sont à peu près aussi nombreux que les femmes. Plus d'un tiers des ménages accueille une personne âgée (39,1 %) ; là encore, cette proportion est bien plus élevée en milieu rural qu'en ville. Une infime minorité d'hommes ou de femmes vivent de façon isolée, autour de 1 %, un peu plus dans la capitale (2,9 % des hommes âgés et 1,5 % des femmes

âgées). Cette proportion est particulièrement faible. Des statuts dans le ménage très différents distinguent hommes et femmes : la plupart des hommes âgés sont chefs de ménage (83,9 %), la proportion étant légèrement plus importante à Dakar (87,3 %) qu'à la campagne (82,9 %). La proportion de femmes chefs de ménage, chez les femmes âgées, est très différente selon le milieu de résidence : seulement 9,8 % d'entre elles, en milieu rural, contre 28,6 %, dans les villes de l'intérieur.

Les différences de conditions de vie entre les genres sont très marquées à ces âges en raison en particulier d'un veuvage bien plus fréquent chez les femmes âgées (Antoine et Golaz, 2009). Environ une femme âgée sur trois est veuve (35,1 %), alors que c'est bien plus rarement le cas que les hommes, situation générale en Afrique (Schoumaker, 2000). En effet même à 70 ans et plus, la proportion de veufs ne dépasse pas 3 % alors qu'il atteint 45,8 % chez les femmes au même âge (Tableau 2). Ce veuvage féminin plus important que chez les hommes s'explique par l'écart d'âge élevé entre conjoints (autour de 10 ans) et le remariage plus fréquent des hommes.

Tableau 2 : Proportion de veufs et veuves par groupe d'âge

Groupe d'âge	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus
Proportion de veufs parmi les hommes	0,3	0,4	0,8	1	3
Proportion de veuves parmi les femmes	9,8	14,3	24,3	29,1	45,8

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

Un ménage sur cinq est dirigé par une personne âgée (25 %) ; 61 % des ménages ne comprennent aucune personne de plus de 60 ans (Tableau 3). Les ménages au Sénégal sont de taille relativement importante (plus de 9 personnes). L'écart est encore plus important quand ces ménages comportent des personnes âgées : respectivement 12,4 et 11,1 personnes. Même dans les ménages dirigés par des personnes âgées, les enfants de moins de 15 ans, en âge scolaire, sont nombreux (4,3 par ménage), souvent des enfants du chef de ménage dont la paternité peu être tardive.

Tableau 3 : Composition et taille des ménages

	CM de moins de 60 ans sans personne âgée	CM de moins de 60 ans avec personne âgée	CM de 60 ans et plus	Ensemble
Répartition des ménages	61,2	13,8	25,0	100
Taille moyenne du ménage	7,6	12,4	11,1	9,1
Nombre moyen d'enfants de moins de 15 ans par ménage	3,3	5,5	4,3	3,9

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

Dans le tableau 4 on a distingué 6 types différents de ménage :

- Ménage isolé = Chef de ménage seul ;
- Ménage monoparental nucléaire [Chef de ménage + enfant(s)]
- Ménage monoparental élargi [Chef de ménage + enfants(s) + autre(s) personne(s)]
- Ménage biparental nucléaire [Chef de ménage + Conjoint (+enfants)]
- Ménage Biparental élargi [Chef de ménage Conjoint + (enfant(s) + autre(s) personnes)]
- Ménage non familial [Chef de ménage + autre(s) personne(s)]

Tableau 4 : Répartition des CM selon la génération et la structure des ménages

	Ménage isolé	Ménage monoparental nucléaire	Ménage monoparental élargi	Ménage biparental nucléaire	Ménage Biparental élargi	Ménage non familial	Total
CM de - 60 ans sans personne âgée	9,5	5,3	13,3	24,8	35,6	11,5	100
CM de - 60 ans avec personne âgée	Nc		17,7	1,0	74,1	7,2	100
CM de 60 ans et plus	3,1	2,5	22,3	12,8	53,3	5,8	100
Ensemble	7,2	4,2	15,8	19,9	43,1	9,8	100

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

Les ménages où résident au moins une personne âgée sont bien plus étendus que les autres puisque comportant plusieurs générations et bien souvent des parents collatéraux. Notons que dans 2 ménages sur 3 (12,8 % +53,3 %) dirigés par une personne âgée, le chef de ménage habite avec son conjoint. Mais, même dans des contextes, où leur pouvoir s'érode, les personnes âgées ne doivent pas être vues exclusivement comme des personnes à la charge de la société, des bénéficiaires potentielles d'aides. Les flux de redistribution sont loin d'être univoques des plus jeunes vers les aînés (Attias Donfut et Rosenmayr, 1994 ; Antoine et Golaz, 2010). L'implication des personnes âgées comme pourvoyeur perdure souvent relativement longtemps dans la vieillesse. Ainsi, de même que les enfants sont parfois au travail à des âges jeunes, les personnes âgées ont des difficultés à sortir du monde du travail. Dans des pays où elles sont de facto à la charge d'un système de protection sociale, comme en Europe, les personnes âgées sont souvent considérées comme socialement dépendantes. Cependant, dans des contextes économiques différents, elles se prennent en

charge elles-mêmes voire continuent à assumer leur part de la charge de leur descendance à des âges avancés.

Tableau 5 : Proportion de personnes en activité selon l'âge

Groupe d'âge	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 ans et plus
Proportion d'hommes occupés (milieu urbain)	88,8	79,6	79,3	62,3	40,8
Proportion d'hommes occupés (milieu rural)	92,2	89,4	82,1	75,4	48,9

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

Dans la plupart des cas, l'arrêt des activités économiques se fait progressivement et correspond à l'incapacité à accomplir les tâches requises. Lorsqu'il n'est pas imposé par l'état de santé de la personne, cet arrêt se négocie en fonction du contexte du moment et de relations construites sur le long terme, au fil de la vie. La proportion de personnes âgées en activité diminue avec l'âge (Tableau 5). En milieu urbain elle passe de 88,8 % à 50-54 ans à 40,8 % à 70 ans et plus. L'évolution est à peu près identique en milieu rural avec des niveaux légèrement plus élevés, respectivement aux mêmes âges elle passe de 90,2 % à 48,9 %.

2. Place des personnes âgées dans le ménage

La grande majorité des personnes âgées vivent avec d'autres adultes, âgés ou non (Tableau 6), rares sont les situations dans lesquelles la personne âgée est éventuellement isolée, ou seule avec un ou plusieurs jeunes enfants de moins de 15 ans à élever.

Tableau 6 : Répartition des personnes âgées par type de ménage, selon le sexe et le milieu de résidence (urbain/rural) au recensement de 2002

	Rural			Urbain			Pays entier		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Personne âgée seule	0,8	0,9	0,8	2,4	1,4	1,9	1,4	1,1	1,2
Avec un enfant	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3	0,2
Avec plusieurs enfants	0,1	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2
Avec au moins un autre adulte	99,0	98,5	98,8	97,5	98,1	97,8	98,4	98,3	98,4
Total	165692	168171	333863	90728	99400	190128	256420	267571	523991

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

Les hommes, en particulier, sont plus souvent avec d'autres adultes que les femmes, ce qui tient pour beaucoup au veuvage plus précoce des femmes. C'est la quasi-totalité de la population âgée (à plus de 98 %) qui vit

avec d'autres adultes. Vivre seul ne signifie pas forcément être loin de tout parent, la plupart des personnes âgées isolées vivant à proximité d'autres ménages apparentés. Cependant, on peut considérer, à l'instar de Zimmer et Dayton (2005), que la co-résidence apporte un soutien physique et émotionnel supérieur à la simple proximité spatiale sans co-résidence.

Au Sénégal rares sont les personnes âgées à vivre seule (Tableau 7) et l'on ne relève guère d'évolution de la situation selon l'âge.

Tableau 7 : Répartition des personnes âgées par type de ménage, selon le sexe et le groupe d'âge

Hommes	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 ans et +	Total
Seul	1,5%	1,4%	1,3%	1,1%	1,3%	3532
Avec un enfant	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	171
Avec plusieurs enfants	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	135
Avec au moins un autre adulte	98,4%	98,4%	98,6%	98,8%	98,6%	252582
Total	84954	58309	53035	30927	29195	256420
Femmes	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 ans et +	Total
Seule	0,9%	1,1%	1,1%	1,4%	1,4%	2847
Avec un enfant	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	866
Avec plusieurs enfants	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	716
Avec au moins un autre adulte	98,5%	98,3%	98,3%	98,1%	98,2%	263142
Total	95407	54748	59168	26804	31444	267571

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

Au Sénégal, étant donné la taille plus étendue des ménages et l'accueil quasi systématique des personnes âgées dans des unités domestiques comportant d'autres adultes, la vulnérabilité structurelle (Golaz, 2011) liée à l'isolement demeure marginale tant pour les hommes que pour les femmes. Si la plupart des personnes âgées vivent avec d'autres adultes, leur position dans le ménage conditionne parfois l'accès aux ressources. Parmi les personnes âgées, on peut distinguer celles qui sont déclarées comme chef de ménages des autres. Parmi ces dernières, les personnes les plus éloignées du chef de ménage sont parfois marginalisées, elles sont plus vulnérables, dans le sens où de par leur relation éloignée au chef de ménage, leur accès aux ressources du ménage s'avère potentiellement plus fragile.

Tableau 8 : Relation au chef de ménage selon le milieu (urbain / rural)

	Rural			Urbain		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Chef de ménage	83,3	9,9	152257	86,0	34,4	112179
Conjoint ou parent	11,4	73,6	147020	7,3	51,4	57727
Autre apparenté	3,6	13,3	30512	4,6	11,3	15383
Non-apparenté / NSP	1,6	3,2	9232	2,1	3,0	4839
Total	165692	168171	333863	90728	99400	190128

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

De grandes différences apparaissent ici entre hommes et femmes, liées au fait que les hommes âgés sont beaucoup plus souvent que les femmes en position de chef de ménage (Tableau 8). Au Sénégal, si plus de 83 % des hommes âgés sont chefs de ménage – ou déclarés comme tel –, les femmes âgées surtout en milieu rural sont moins souvent chefs de ménage (dont une partie, épouses de polygame, sont considérées comme chef de ménage lorsque le mari n'est pas de « tour » chez elle). Une proportion importante de femmes est hébergée chez l'un de leurs enfants.

Les proportions de chefs de ménage diminuent avec l'âge (Tableau 9), les hommes étant progressivement désinvestis de leur position de chef de ménage.

Tableau 9 : Relation au chef de ménage selon l'âge

Hommes	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 ans et +	Total
Chef de ménage	87,8%	88,5%	83,8%	81,9%	68,9%	216078
Conjoint ou parent	6,6%	6,3%	10,3%	13,2%	23,2%	25611
Autre apparenté	3,7%	3,4%	4,1%	3,6%	5,9%	10195
Non-apparenté	1,9%	1,7%	1,8%	1,3%	2,0%	4536
Total	84954	58309	53035	30927	29195	256420
Femmes	60 à 64 ans	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 ans et +	Total
Chef de ménage	19,3%	22,3%	18,2%	19,3%	13,4%	50799
Conjoint ou parent	67,3%	63,2%	64,4%	63,6%	66,0%	174765
Autre apparenté	11,1%	11,2%	13,7%	13,6%	16,3%	33619
Non-apparenté	2,3%	3,2%	3,7%	3,4%	4,3%	8388
Total	95407	54748	59168	26804	31444	267571

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

Les femmes se retrouvent, en plus grand nombre, confrontées au décès de leur conjoint. Les situations de vulnérabilité relationnelle, relatives à l'accueil dans un ménage relativement éloigné de la personne âgée, concernent davantage les femmes que les hommes. Il s'agit le plus souvent d'une prise en charge au sein de la famille, par d'autres apparentés que les enfants. Cette forme de vulnérabilité concerne deux fois plus de femmes que d'hommes, augmente avec l'âge, et touche, un peu plus les zones urbaines que le monde rural, où elles sont néanmoins fréquentes.

3. Les personnes âgées et le statut de chefs de ménage

Comme noté plus haut, au Sénégal, un grand nombre de ménages ont à leur tête des personnes âgées dont certaines avec de faibles ressources. Selon les résultats de la deuxième enquête de suivi de la pauvreté conduite en 2011, l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les ménages dont le chef est âgé de 60 ans et plus et quel que soit le milieu : à Dakar près de trois d'entre eux sur dix sont pauvres, près de la moitié dans les autres centres urbains et plus de six sur dix en milieu rural (ANSD, 2013). Souvent perçu

comme symbole de la sagesse, l'avancement en âge confère aux hommes une certaine valorisation de leur statut social. L'homme âgé est perçu à la fois comme celui qui prend les décisions, arbitre les dissensions et est le propriétaire immobilier et/ou foncier. Cette situation conduit à le présenter, plus ou moins automatiquement, avec le statut de chef de ménage. Polysémique, ce concept prête à confusion et renvoie au moins à trois significations : chef de la maisonnée (*borom kër* en wolof, *yaal mbin* en serer), chef de la cuisine (*borom njël* ; *yaal ndaak*) et autorité morale, le *Kilifa*. Autrement dit, dans les ménages qui accueillent une personne âgée, le chef de ménage se confond avec le chef de famille le plus âgé reconnu comme l'autorité morale ou le *kilifa* de la concession. Il possède donc un pouvoir charismatique sur l'ensemble des membres du ménage qui le considèrent comme la personne de référence de la famille. Consulté sur toutes les affaires concernant le ménage, il arbitre, prend les décisions et règle les conflits ; en tant qu'autorité morale, il veille à assurer la stabilité et la cohésion du ménage. Une part importante des hommes âgés sont déclarés chefs de ménage : entre 50 et 80 ans, c'est près de 90 % des hommes qui sont déclarés ainsi en milieu urbain et un peu près la même proportion en milieu rural entre 50 et 70 ans. À l'âge de 85 ans, c'est encore 60 % des hommes en milieu urbain et 75 % en milieu rural qui sont déclarés chefs de ménage. La proportion de femmes chefs de ménage est plus faible ; elle atteint 40 % à 60 ans chez les femmes urbaines. La plupart des femmes déclarées chefs de ménage sont, dans plus de 95 % des cas, des femmes mariées soit comme épouse de polygame (un peu moins de la moitié) soit en situation de monogamie, leur mari résidant ailleurs.

Nos entretiens qualitatifs mettent en évidence comment le statut des femmes est minimisé, y compris par les femmes elles-mêmes. C'est le cas de Seynabou dans la banlieue de Saint Louis. Elle est première épouse d'Abdou, 62 ans, qui ne travaille plus et ne peut guère contribuer aux dépenses du ménage. Seynabou habite avec ses petits enfants et deux de ses enfants : l'un est encore célibataire, l'autre est marié. Ce dernier vit avec sa femme et ses enfants dans l'une des chambres que Seynabou et son mari occupent dans la concession. Seynabou a par ailleurs, la garde de ses trois petits fils dont les parents sont en Mauritanie. Comme nombre de femmes que nous avons rencontrées, Seynabou s'est d'abord déclarée comme femme au foyer avant de nous apprendre au fil de l'entretien qu'elle tenait un petit commerce. Les revenus qu'elle en tire lui permettent de compléter les dépenses relatives à la cuisine, le « *njël* ». Pour tenir sa cuisine, elle compte aussi sur l'aide de ses fils qui sont migrants en Espagne et en Mauritanie ainsi que sur sa fille qui vit à Dakar. Elle fait le constat suivant : « les chefs

de ménage et les jeunes ne travaillent pas, chacun se débrouille. À vrai dire, ce sont les femmes qui sont les véritables chefs de ménage parce qu'elles gèrent et complètent les dépenses relatives à la cuisine (le *njël*) ». Malgré cette boutade, c'est son mari qui est désigné par elle-même et par les autres membres de la concession comme CM puisqu'il est le plus âgé parmi les fils du défunt chef de famille, alors que Seynabou est le principal pourvoyeur de ressources.

Cette forte proportion d'hommes âgés chefs de ménage interpelle : sont-ils en capacité de procurer des ressources au ménage ? Pour vérifier si le CM est aussi pourvoyeur de ressources à partir des données du recensement on a recours à un proxy : l'exercice d'une activité rémunérée ou non.

Tableau 10 : Proportion de CM pourvoyeur ressources (en %)

Âge	Masculin Rural	Féminin Rural	Masculin Urbain	Féminin Urbain
40-44 ans	93	46	93	56
45-49 ans	93	49	92	54
50-54 ans	92	48	87	49
55-59 ans	90	47	67	38
60-64 ans	83	40	50	28
65-69 ans	77	36	40	21
70-74 ans	64	28	30	15
75-79 ans	55	22	23	11
80-84 ans	41	19	17	7
85-89 ans	34	16	14	6
90-94 ans	27	14	14	6

Source : Nos calculs à partir du RGPH Sénégal, 2002

Plus on progresse en âge, plus les chefs de ménage déclarés sont de moins en moins nombreux à être pourvoyeurs de ressources (Tableau 10). Par exemple pour les hommes en ville la proportion de CM exerçant une activité est de 93 % à 40-44 ans, atteint 87 % à 50-54 ans pour ensuite diminuer rapidement et atteindre 23 % à 75-79 ans. En milieu rural jusqu'à 60 ans plus de 90 % des hommes chefs de ménage exercent une activité rémunérée ; passé cet âge la proportion diminue, mais moins vite qu'en ville, ils sont encore 55 % à se déclarer actifs à 75-79 ans. La plupart des hommes âgés en milieu rural se déclarent agriculteurs, mais continuent-ils de travailler la terre ? Chez les femmes la proportion travaillant est bien moindre et diminue aussi à partir de 60 ans, en particulier en milieu urbain.

Il s'agit donc de rechercher, à partir des données du recensement parmi les autres membres du ménage quels sont ceux qui exercent une activité rémunérée. Les résultats montrent qu'on se trouve face à une grande diversité de situations. Au sein des ménages dont le CM déclaré est un homme de 60 ans et plus, dans environ 35 % de cas aucun membre du

ménage ne reçoit de rémunération, dans moins de 20 % des cas c'est seulement une personne et dans 46 % des cas deux personnes ou plus qui peuvent jouer ce rôle. Dans les ménages dirigés par une femme âgée de 60 ans et plus, les proportions sont voisines, respectivement de 30 % sans actif rémunéré, 25 % avec une personne travaillant et 45 % quand ce sont deux personnes ou plus.

Près d'un tiers de ces ménages ne déclare donc aucun actif au sein du ménage. Le pourvoyeur de ressources est certainement externe au ménage, mais nous n'avons aucun moyen à partir du recensement d'en relever les caractéristiques ? Concernant cet aspect les entretiens qualitatifs apportent quelques éclairages. Le cas de Modou, 90 ans, illustre bien la situation des ménages où aucun actif ne réside dans le ménage. Modou est un ancien charretier. Il vit avec sa femme Madjiguène, âgée de 80 ans. Ils ont onze enfants. Sa maison de Grand Yoff à Dakar accueille aussi un des neveux de Modou, ses deux petits-fils et les épouses de deux de ses garçons ainsi que le mari de sa fille Ada. Modou est déclaré comme chef de ménage, car la maison lui appartient, cependant il n'a plus de ressources pour contribuer aux dépenses du ménage. Il reçoit de l'aide de l'extérieur, de temps en temps, Médoune le petit-fils de Modou, âgé de 24 ans, réparateur de télévision et l'époux de sa fille Ouly, photographe, contribuent aux dépenses du ménage. Mais, de fait, c'est Maguette, son fils âgé de 50 ans, chauffeur de taxi, qui vit lui aussi à Dakar dans une autre maison, qui assure l'essentiel des dépenses du ménage de son père. Il est le principal soutien du ménage. Il n'apparaît pas dans le ménage puisque résident ailleurs, mais c'est lui qui en est le principal pourvoyeur de ressources de ce ménage.

Parfois on rencontre des situations de grande précarité comme celle de Babacar, 64 ans, marié à Marième, 58 ans. Babacar est un ouvrier qualifié à la retraite. Il vit dans le quartier de la Médina à Dakar. Son ménage accueille ses enfants et ses petits-enfants. Sa femme ne travaille pas, son premier fils Pape, 28 ans, n'exerce pas d'activité, Binta l'épouse de Pape est ménagère et ils ont quatre jeunes enfants tous scolarisés. Sa fille Awa, 26 ans, réside également avec eux, elle ne travaille pas non plus. Son fils Issa 22 ans est dans la même situation, tandis que Mame, leur fille de 20 ans, tente de se former au tissage de perles. Le ménage de Babacar vit dans une baraque et ne possède que quelques biens usagés : une télévision, un frigidaire et un ventilateur. Le ménage ne reçoit aucune ressource extérieure. Toutes les dépenses reposent sur la modique pension de Babacar qu'il ne reçoit que tous les deux mois et bien insuffisante pour faire vivre toute la famille. Le chef de ménage ne peut couvrir les charges et il n'y a pas de pourvoyeur

extérieur. Nous sommes dans une situation du bricolage quotidien pour assurer la survie du ménage, telle qu'analysée par Abdou Salam Fall (2007)

Le conjoint féminin souvent se substitue au mari âgé qui ne travaille plus dans 28 % des cas. En effet, la différence d'âge entre les conjoints amène l'épouse bien plus jeune à suppléer par son travail au manque de ressources de son mari. C'est donc près d'un tiers des ménages dont le CM est un homme de plus de 60 ans qui sont dans cette situation. Le cas, à Thiès, de Fatou Kiné, 52 ans illustre bien ce phénomène. Elle est la première épouse de Diouf, 63 ans, dont la seconde épouse Khady bien plus jeune vit également avec eux. Diouf est un ancien tailleur contraint d'arrêter ses activités quand sa machine à coudre est tombée en panne ; il n'avait pas les moyens de s'en racheter une nouvelle. Faute de revenus, il donne la dépense quotidienne quand il le peut. Les deux coépouses cuisinent à tour de rôle. Fatou Kiné, qui est une griotte, tient également un petit commerce. L'argent qu'on lui remet lorsqu'elle chante dans les cérémonies et les bénéfiques qu'elle tire de la vente de tissus de Mauritanie que lui envoie son frère, lui permettent de payer les charges relatives à sa cuisine quand c'est à son tour de préparer. Elle est aussi aidée financièrement par sa fille aînée qui est bonne chez des particuliers. Par contre, Khady, dont les enfants sont encore très jeunes, ne reçoit que de maigres revenus de son activité occasionnelle de coiffeuse, elle peine davantage à gérer sa cuisine ; il arrive qu'elle sollicite sa coépouse pour un prêt d'argent ou de denrées alimentaires. Auparavant, Diouf était financièrement soutenu par ses neveux, mais, depuis qu'il s'est marié avec Khady, ce n'est plus le cas. Diouf compte donc sur le soutien de ses femmes qui se débrouillent pour subvenir aux frais du ménage. De manière générale, c'est Fatou Kiné qui est le dernier recours lorsque ni Diouf ni Khady ne peuvent assurer la dépense quotidienne. C'est donc la première épouse qui est le principal contributeur dans ce ménage même si elle ne se déclare pas chef de ménage.

Dans la grande majorité des cas, c'est l'un des enfants présents qui est le principal contributeur ; dans 45 % des cas quand c'est un homme âgé qui est le CM et dans 55 % des cas quand c'est une femme. Le cas de Mamadou, 80 ans, chef d'un village du Saloum, illustre bien cette situation fréquente. Il habite dans une partie de la grande concession familiale avec sa première femme et leurs enfants ainsi que deux veuves - l'une du père de Mamadou et l'autre est sa sœur -, elles ont chacune gardé leur logement dans la concession, mais elles mangent avec les autres membres du ménage. Les fils, en particulier Babacar le fils aîné de Mamadou qui est boutiquier, se mobilisent pour assurer les charges matérielles du ménage. Ils assurent la dépense quotidienne et les frais de santé de leurs parents et de leur petite

famille, chacun de leur côté. Ils habitent dans la concession et prennent leur repas apporté depuis la cuisine du ménage de Mamadou. C'est Mamadou qui est désigné comme le CM car il est l'autorité morale et aussi le propriétaire de la maison, mais il n'a pas suffisamment de ressources pour faire vivre l'ensemble du ménage. C'est son fils, Babacar, qui est le principal pourvoyeur du ménage.

Conclusion

Les solidarités résidentielles montrent l'importance de la cohabitation intergénérationnelle dans la prise en charge des personnes âgées (Ruggles et Heggeness, 2008 ; Zimmer et Dayton, 2005). Cette cohabitation cache différentes formes d'inégalités dans la prise en charge. Actifs, les pères contrôlent les décisions en tant qu'autorité morale du ménage. Ils préservent plus longtemps leur statut social à travers celui du chef de ménage, en centralisant une bonne partie de l'aide financière de leurs enfants et les soins dispensés par leurs femmes dans l'espace domestique. De plus, leur vie hors du ménage s'avère plus riche pendant les premiers moments de la vieillesse. Les revenus du travail s'arrêtent et sont suppléés par une pension ou par une prise en charge financière des enfants. L'arrêt de l'activité professionnelle leur laisse du temps pour se consacrer à une vie associative et de se livrer à des activités politiques, religieuses ou lucratives. Néanmoins, ils se sentent relativement moins bien intégrés socialement dans la sphère familiale, une fois à la retraite. Ils peinent à retrouver leur place dans le tissu social du ménage. Cette perte d'autorité perceptible à travers une sorte d'auto-exclusion dans le ménage profite aux mères. En particulier, dans le cadre de la polygamie les enfants se montrent plus solidaires de leur mère vieillissante. En intégrant des réseaux associatifs dynamiques comme les tontines et les coopératives, elles augmentent leur pouvoir financier, dont une bonne partie est parfois réinvestie dans le ménage. Même si elles gagnent un pouvoir limité à l'espace domestique, elles connaissent des difficultés à s'investir dans les espaces publics si ce n'est pour y mener le plus longtemps possible des travaux agricoles et/ou de rester le dans le « secteur informel », surtout lorsqu'elles ont des enfants ou des parents qui dépendent d'elles (Gning, 2014).

Les personnes âgées sont un peu plus entourées en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais, elles y sont plus précaires. Le rythme urbain de la ville fait qu'elles sont plus facilement isolées socialement (Pronovost, 1996) même si elles ne le sont pas sur le plan résidentiel. Avec la désynchronisation des temps professionnels et familiaux, leurs enfants adultes connaissent des difficultés à leur fournir des soins appropriés, à cause

de leur travail ou de la précarité de leur situation professionnelle. En ville, ces personnes âgées sont certes plus proches des structures de santé en cas de besoin, mais leur prise en charge au niveau des ménages peut être alors négligée lorsque les soins relèvent d'un personnel non qualifié ou peu disponible (bonnes et belles-filles surmenées par les travaux domestiques ou petits enfants à l'école). À l'inverse, en milieu rural, les personnes âgées bénéficient d'un réseau social plus étendu, mais souffrent de l'inaccessibilité des structures de santé et de la faiblesse des moyens de prise en charge. Les femmes sont bien plus nombreuses à connaître ces difficultés à cause de leur situation matrimoniale et de leur âge. Le plus souvent veuves, elles s'appuient sur leurs enfants qui n'ont pas toujours des situations professionnelles stables leur permettant d'assurer les soins médicaux de leur mère. Avec le décès du mari, elles sont défavorisées par les pratiques d'héritage quand elles n'ont pas beaucoup d'enfants, en particulier des fils. De fait, elles basculent plus facilement dans une précarité économique, sanitaire et parfois sociale. L'entourage choisit alors de les placer ou de les accueillir dans des ménages de parents ou de voisins pour qu'elles ne vivent pas seules. Certaines parmi elles qui ont des revenus tirés du bétail ou d'un commerce peuvent avoir le choix de rester dans leur propre ménage et ou de se remarier. Les hommes par contre contractent plus aisément de nouvelles unions malgré leur âge avancé. Ils peuvent ainsi bénéficier durablement du soutien de leurs femmes et de leurs enfants. Là encore, on dénote des inégalités entre les personnes âgées avec ces aidants de proximité qui s'impliquent plus que les aidants à distance. Ces derniers qui participent à la prise en charge essentiellement par un soutien financier sont plus reconnus que les premiers qui apportent les premiers soins aux personnes âgées. Les inégalités de statut observées entre les aidants sont à même de remettre en cause les hiérarchies sociales. Dans la société sénégalaise d'aujourd'hui, et plus particulièrement en milieu urbain wolof, on voit que les cadets autonomes ou « arrivés » qui pourvoient aux charges du ménage de leurs parents sont vite promus dans les sphères de décision et peuvent prétendre à une transmission intergénérationnelle précoce, au détriment de leurs aînés dépendants.

La valorisation des transferts financiers sur l'aide pratique n'est pas sans conséquence sur la prise en charge. Elle nourrit des solidarités inégales entre personnes âgées bénéficiaires et non bénéficiaires. Les premières préservent plus longtemps leur statut social grâce aux transferts financiers de leurs enfants qu'ils utilisent pour assurer les charges du ménage, satisfaire les besoins des personnes qui dépendent d'elles et payer leurs frais de santé. Par contre, les secondes sont perçues plutôt comme une charge sociale qui

mobilise les forces vives du ménage, dont les enfants et les femmes. Il est important de relever ici encore que les femmes âgées sont plus touchées que les hommes, car elles ne sont pas toujours reconnues comme chef de ménage au sens de contributeur principal et d'autorité morale. Peut-on penser qu'avec la polygamie dans la migration, ces inégalités liées au genre s'atténuent ?

Souvent dans les ménages où une personne âgée est présente, le chef de ménage se confond avec le chef de famille le plus âgé reconnu comme l'autorité morale ou le « *kilifa* » de la concession. Il possède donc un pouvoir sur l'ensemble des membres du ménage qui le considèrent comme la personne de référence de la famille. Toutefois, quand son âge ou son état de santé ne lui permet plus de gérer le ménage et par ricochet la famille, il cède son pouvoir à un de ses descendants. Mais alors les attentes vis-à-vis de la fonction de chef de ménage demeurent. Le parent âgé continue d'être perçu par les membres de son entourage comme le principal soutien du ménage, malgré son départ à la retraite ou l'arrêt de ses activités. Une position qu'on lui attribue, au-delà de son âge, en fonction de ses revenus. Pour pallier la baisse de revenus, et par là perte du statut social, ils sont censés satisfaire les sollicitudes sociales de la parentèle. Devant cette situation, seules les personnes âgées qui ont plus de ressources semblent gérer cette pression qui les expose à un déclassement social. Il s'agit notamment des parents qui bénéficient du concours de leurs enfants. Le soutien financier permet à ces derniers de se maintenir dans une position sociale de prestige. Ainsi, ces personnes âgées peuvent redistribuer l'argent envoyé et se livrer à une vraie mise en scène de leur pouvoir économique et consolider leur fonction d'autorité morale du ménage. Ils s'approprient de fait le statut de leurs enfants migrants qu'ils mettent à contribution pour lutter contre un déclassement social. Cette aide financière assure aussi aux personnes âgées qui ne bénéficient pas de retraite une forme d'assurance sociale. Il est important de rappeler ici qu'elles acquièrent et renforcent leur pouvoir domestique avec l'âge. En effet, les femmes ont un véritable rôle à jouer une fois que le chef de ménage homme part à la retraite, arrête de travailler ou est dépendant. Elles remplacent dans la gestion des besoins fondamentaux du ménage (dépenses, paiement des factures...). Les femmes sont alors responsables de la cuisine – ce qui leur vaut d'être appelées responsables de la cuisine ou « *Yaal Ngaak* ». Elles associent leurs enfants non seulement à la gestion de la *maisonnée*, mais aussi pour leur apporter les soins quotidiens. La cohabitation semble être le support privilégié pour apporter une attention pratique et matérielle.

Bibliographie

Antoine Philippe (éd), 2007, *Les relations intergénérationnelles en Afrique, Approche plurielle*, Ceped, collection Rencontres, Paris, 255 p.

Antoine Philippe et Golaz Valérie, 2009, Vieillir en Afrique, *Idées*, n° 157, septembre 2009, p. 34-37.

Antoine Philippe et Golaz Valérie, 2010, Vieillir au Sud : une grande variété de situations, *Autrepart*, n° 53, 1-2010, p. 3-15.

Attias-Donfut Claudine et Rosenmayr Leopold, 1994, *Vieillir en Afrique*. Paris, Puf, 353 p.

Attias-Donfut Claudine, 2000, « Rapports de générations, Transferts intra-familiaux et dynamique macrosociale », *Revue Française de Sociologie*, Vol. 41, n° 4, p. 643-684.

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), 2013 : *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II, 2011)*, Rapport définitif, 191 p.

Fall Abdou Salam, 2007 : *Bricoler pour survivre*, Karthala, Paris, 264 p.

Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), 2002: *Manuel de l'Agent enquêteur, 3^{ème} Recensement Général de la population et de l'habitat*, Ministère de l'Économie et des Finances (Sénégal), Dakar, 62 p.

Gning Sadio Ba, 2014 : Les temps de la vieillesse au Sénégal : le malentendu intergénérationnel, *SociologieS*, Théories et recherches, <http://sociologies.revues.org/4618>, 12 p

Golaz Valérie, 2007, Vers une redéfinition des relations intergénérationnelles en pays gusii, in Philippe Antoine (éd.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique, Approche plurielle*, CEPED, série rencontres, Nogent sur Marne, p. 231-249

Golaz Valérie, 2011, « Vieillir en Ouganda au début du XXI^{ème} siècle, Une estimation de la vulnérabilité des personnes âgées à partir des données démographiques nationales », in *Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques*, Actes du colloque de l'AIDELF 2010, p. 69-88.

Ministère de l'économie et des finances (MEF) (République du Sénégal), Direction de la prévision et de la statistique, 2002, *Manuel de l'agent recenseur, 3^e recensement général*, 62 p.

Pilon Marc et Vignikin Kokou, 2006, *Ménages et familles en Afrique Sub-saharienne*, Éditions des archives contemporaines et AUF, Paris, 131 p.

Pison Gilles, 2009 : Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord, INED, *Population et sociétés*, n°457, 4 p.

Pronovost Gilles, 1996, *Sociologie du temps*, Bruxelles, De Boeck Supérieur, 183 p.

Randall Sara, Coast Ernestina, Leone Tiziana, 2008, Une culture disciplinaire et ses pièges : l'emploi du terme « ménage » en démographie, *Colloque de l'AIDELF : Démographie et Culture*, Québec.

Ruggles Steven, Heggeness Misty, 2008 : Intergenerational co-residence in developing countries *Population & Development Review*, vol. 34 n° 2, p. 253-281

Schoumaker Bruno, 2000, Le vieillissement en Afrique subsaharienne. *Espace, Populations Sociétés, Le vieillissement dans le monde*, n° 3, p. 379-390.

Van de Walle Etienne (éd), 2006, *African households, Censuses and Surveys, A General Demography of Africa*, ACAP- ME Sharpe, Armonk (NY), xxxix + 247 p.

Zimmer Zachary, Dayton Julia, 2005, Older adults in Sub-Saharan Africa living with children and grandchildren, *Population Studies*, Vol. 59, n° 3, p. 295-312.